

## INFORMATIONS CERTIFICAT MÉDICAL A LA PRISE DE LICENCE SAISON 2021/2022

➤ **Tous types de licences annuelles en vue de la pratique de l'alpinisme**

**Les disciplines pratiquées en altitude (alpinisme, ski-alpinisme, randonnée de montagne...), notamment les activités pratiquées au-dessus de 2 500 mètres d'altitude avec une nuit à cette altitude ou au-dessus, nécessitent un certificat médical annuel** de non-contre-indication à la pratique. Le certificat médical doit donc être renouvelé chaque saison.

➤ **Licence destinée à un jeune mineur sur l'ensemble de la saison hors pratique de l'alpinisme (licence FFME jeune, famille ou individuelle)**

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un [questionnaire de santé jeune](#) à remplir :

- **Réponse NON à toutes les questions** : Un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- **Réponse OUI à au moins l'une des questions** : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un [certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence](#), veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

**Exemple d'attestation « santé » à fournir quand toutes les questions du questionnaire de santé jeune sont négatives :**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ en ma qualité de représentant légal de \_\_\_\_\_ atteste, qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

À \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature

➤ **Tableau récapitulatif du certificat médical pour toutes licences « jeunes » en dehors de pratique de l'alpinisme et autres activités « d'altitude »**

Compléter le questionnaire de santé jeune	Document à fournir
Réponse <b>NON</b> à toutes les questions	➔ Compléter et Signer une attestation « santé ».
Réponse <b>OUI</b> à une question ou plus du questionnaire de santé	➔ <b>Certificat médical de non-contre-indication</b> à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).

➤ **Licence destinée à un adulte : 18 ans en cours de saison sportive et plus (licence FFME adulte, famille ou individuelle)**

- **Première licence loisir ou compétition :**  
Obligation de fournir un [certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive](#) datant de moins d'un an le jour de l'inscription. Attention à porter la mention « y compris en compétition » pour permettre la participation aux compétitions.
- **Renouvellement de la licence loisir ou compétition, à l'exception de l'alpinisme :**  
Le renouvellement de la licence adulte est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de sa licence, le licencié renseigne un [questionnaire de santé adulte](#) :
  - **Réponse NON à toutes les questions :** l'adhérent atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative, il n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
  - **Réponse OUI à au moins l'une des questions :** l'adhérent est tenu à un examen médical et doit produire un [certificat de non-contre-indication à la pratique sportive](#) pour prendre sa licence.

**Exemple d'attestation « santé » à fournir quand toutes les questions du questionnaire de santé adulte sont négatives :**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

À \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature

➤ **Tableau récapitulatif du certificat médical pour toutes licences « adultes »**

	Compléter le questionnaire de santé	Document à fournir
<b>Première licence Adulte loisir ou compétition</b>	NON pas de questionnaire à remplir	<b>Certificat médical de non-contre-indication</b> à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).
<b>Renouvellement Adulte loisir ou compétition</b>	Réponse <b>NON</b> à toutes les questions	<b>Compléter et Signer une attestation « santé »</b>
	Réponse <b>OUI</b> à 1 question ou plus	<b>Certificat médical de non-contre-indication</b> à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).
<b>Renouvellement Adulte loisir ou compétition après 3 ans sans fournir de certificat médical</b>	NON pas de questionnaire à remplir	<b>Certificat médical de non-contre-indication</b> à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50  
F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

➤ **Questions / Réponses**

**Comment expliquer la disparition du certificat médical pour les mineurs ?**

*La disparition des certificats de non-contre-indication au sport pour les enfants est liée à la mise en place de visites de suivi médical des enfants régulières durant la croissance, prises en charge par l'Assurance Maladie. Nous vous conseillons de bien effectuer ces visites, pour veiller à l'absence de problème cardiovasculaire, rachidien (scoliose...) ou articulaire, pouvant impacter la pratique sportive.*

**Pour un adulte, un certificat médical datant d'octobre 2020 et qui est présenté au club en septembre 2021 reste-il valable pour les 3 saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ?**

*Oui, le début de validité des 3 ans commence à partir de la présentation du certificat médical au club (septembre 2021) et non à la date inscrite sur le certificat médical.*

*Le prochain certificat médical sera exigé pour la saison 2024-2025.*

**Un certificat médical fourni en octobre 2018, est-il toujours valable pour la saison 2021-2022 ?**

*Non, le certificat médical a déjà été utilisé 3 saisons (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021). Le licencié doit donc présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2020-2021.*

**J'ai 18 ans en cours de saison sportive, dois-je fournir un certificat médical pour prendre ma licence ?**

*Oui, car ma licence sera une licence adulte. La règle est simple, licence jeune et attestation santé avec réponse négative, pas de certificat médical mais licence adulte, certificat médical à fournir au moins tous les 3 ans.*

Le département Vie territoriale se tient à votre disposition pour tout complément d'informations :

Léa DELIN

[information@ffme.fr](mailto:information@ffme.fr)

01 40 18 75 51 / 06 25 51 66 85

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)